

Pas un Ministre pour suspendre la loi inique interdisant de faire travailler le Premier Mai ????

écrit par Christine Tasin | 10 mai 2025



À Trélazé, le boulanger Mickaël Brillant fermera sa boutique le 1er mai car la législation empêche de faire travailler tout salarié le 1er mai, seul jour férié et chômé de l'année. Entrepreneur, il travaillera seul dans son arrière-boutique pour fournir en pain trois maisons de retraite. | CO – LAURENT COMBET



À Trélazé, le boulanger Mickaël Brillant fermera sa boutique le 1er mai car la législation empêche de faire travailler tout salarié le 1er mai, seul jour férié et chômé de l'année. Entrepreneur, il travaillera seul dans son arrière-boutique pour fournir en pain trois maisons de retraite. | CO – LAURENT COMBET

Cela avait pourtant fait les gros titres de la presse ; partout on découvrait les sommes exorbitantes exigées des boulangers qui avaient eu l'idée saugrenue de proposer, contre doublement du salaire, à leurs employés de travailler le Premier Mai...

<https://resistancerepublicaine.com/2025/04/23/les-dealers-sont-libres-mais-les-boulangers-convoques-au-commissariat/>

D'aucuns – même le ministre Vautrin – avaient même convenu que, effectivement, il faudrait revoir cela et qu'on allait s'atteler au dossier... **Las ! Autant pisser dans un violon ! Il y a eu encore plus de contrôles que l'an dernier... Quand on vous dit que les politiques en place depuis des décennies nous crachent à la gueule, et c'est de pire en pire...**

On avait espéré qu'il y aurait au moins une suspension des amendes et autres pénalités pour le Premier mai 2025... Vous rigolez ? Faire un cadeau à un petit patron en lui permettant de faire tourner sa boutique et donc

de participer à la vie quotidienne et même à la richesse de la France ? Insoutenable !

Et hop !

22 boulangeries verbalisées pour avoir ouvert avec des salariés

Ces boutiques risquent une amende de 750 euros par employé présent, et de 1500 euros par apprenti mineur. La confédération des boulangers a annoncé qu'elle prendrait «en charge les frais de justice des boulangeries verbalisées».

[Le Figaro](#)

Se foutent de nous, nous les Français de l France... ils nous crachent à la gueule, tranquilles. Le Peuple, épuisé, qui a bien morflé pendant le Covid et qui a mangé son pain blanc à coups de ZFE, de co-voiturage quasi obligatoire, d'appauvrissement majeur à cause de normes dites écologiques débiles et mortifères ne semble pas prêt à faire renaître les Gilets jaunes... Alors la Macronie et tous ses ministres, TOUS, y compris Retailleau, nous tapent dessus avec délectation et enthousiasme, réservant les passe-droit **(1)** et autres avantages indus à la clientèle de Mélenchon, drogués avides de jouir sans payer et islamos prêts à sortir la kalach. **(1)** *Contrairement à la « nouvelle orthographe qui met « droit » au pluriel dans l'expression passe-droit, je persiste à l'écrire au singulier, car on parle d'une pratique qui outre-passe.. le Droit, pas les droits !)*

Mon grand-oncle disait souvent « trop bon, trop con ». C'est exactement cela. Nos dirigeants ne craignent que les meutes de LFI et autres antifascistes dingos et d'islamos hurlant *Allah Akbar* qui prennent leur pied en tapant sur le petit blanc, ce salaud né avec ~~une cuiller d'argent dans la bouche~~ un nom français et le désir de

vivre grâce à la sueur de son front.

Combien de temps encore, Catilina-Macron, abuseras-tu de notre faiblesse ?

Certes, Catilina a fini par perdre la vie... mais Cicéron aussi ! Pas réjouissant tout cela. Relisez *les Catilinaires*, la vie de Catilina, celle de Cicéron... vous y verrez notre avenir.

CATILINA

[...] C'est la *Première [catilinaire](#)*, prononcée le 8 novembre (il en prononcera trois autres les 9 novembre, 3 et 5 décembre) qui oblige Catilina à fuir de Rome^[61]. Il rejoint alors en Étrurie le camp de son ami Manlius pour augmenter les effectifs de son armée^[21], laissant à ses partisans le soin de chercher la complicité des [Allobroges](#) (nation gauloise de la province de [Narbonnaise](#)). Ceux-ci refusent et avertissent même les autorités romaines. Cinq conjurés sont arrêtés. Sur proposition de [Caton d'Utique](#) et malgré les réserves formulées par [César](#), ceux-ci sont exécutés sans procès, sur base du [senatus consultum ultimum](#) (pleins pouvoirs) accordé au consul le 21 octobre 63, procédé dont la légalité est encore aujourd'hui discutée et qui vaudra l'exil à Cicéron.

[En janvier 62](#), Catilina et ses compagnons sont interceptés et défaits par des troupes romaines à [Pistorium](#), et Catilina y trouve la mort en combattant. Selon [Florus](#), [historien](#) romain du [ii^e siècle](#), « c'eût été une très belle mort, s'il était ainsi tombé pour sa patrie »^[71]. [Wikipedia](#)

CICERON

[...] Mais ce succès qui fait sa fierté provoque une condamnation à l'exil en -58, pour avoir fait exécuter plusieurs [conjurés](#) sans respecter les procédures légales. Revenu à Rome en -57, il ne joue plus de rôle important sur

une scène politique dominée par [Pompée](#) et [César](#), qui vient de commencer la [conquête de la Gaule](#). Après la fin de cette guerre (-51), César entre en rébellion en -49, ce qui provoque une [guerre civile](#). Cicéron rallie le camp de Pompée, avec hésitation, puis accepte de s'accommoder du pouvoir de César. Après l'assassinat de César, il se rallie à son fils adoptif, [Octavien](#) (futur Auguste) contre [Marc Antoine](#), contre lequel il prononce quatorze discours, les [Philippiques](#). Cette opposition lui vaut d'être proscrit et tué en 43 av. J.-C. [Wikipedia](#)